

NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le compte administratif de l'exercice 2022 s'établit de la manière suivante :

section	Résultats 2022	Dont déficit antérieur	Dont excédent antérieur
Fonctionnement	+ 115 800.09.00	/	0
Investissement	+ 77 243.22	/	69 940.74
TOTAL	+ 193 043.31	/	69 940.74

En premier lieu, les différents postes de la section de fonctionnement seront abordés. En second lieu, ce sont les dépenses et les recettes de la section d'investissement qui seront présentées.

1- Section de fonctionnement

11- les dépenses

Le compte administratif 2022 comporte en dépenses un total de crédits consommés de 936 179.71 €.

111- Charges à caractères générales (chapitre 011)

Elles représentent 936 179.71 € contre 186 896.40 € au compte administratif 2021, ce qui représente une hausse d'environ 9.47 %. Cela est essentiellement dû à la hausse des coûts de l'électricité.

Les principales évolutions de ce chapitre concernent :

A la hausse :

- L'électricité
- Les voyages scolaires de fin d'année
- L'entretien du matériel roulant
- Les transports périscolaires
- Les honoraires

A la baisse :

- L'eau
- La fourniture de petits équipements
- L'entretien des autres bâtiments

112- Dépenses de personnel (chapitre 012)

Elles représentent 512 028.46 € contre 487 664.78 € au compte administratif 2021. Cette hausse est liée essentiellement à l'augmentation de l'article « personnel titulaire » qui correspond essentiellement à la hausse du point d'indice dans la fonction publique.

113- Indemnités des élus, subventions et participations (chapitre 65)

Ce chapitre, d'un montant de 155 270.75 pour 2021 contre 138 478.23 € pour 2021 est en augmentation. Celle-ci s'explique par l'augmentation de la contribution communale au Syndicat Intercommunal enfance et Petite Enfance du Pays de Glane (SIEPEA).

114 - Atténuation de produits (chapitre 014)

Cela correspond à l'attribution compensatrice négative versée à la Communauté urbaine Limoges Métropole pour le transfert des compétences de la Commune vers

l'intercommunalité. Le reversement augmente légèrement par rapport à l'exercice précédent : 39 736.39 € en 2021 et 40 514.54 € en 2022.

115- Charges financières (chapitre 66)

Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts : de 12 522.68 € réalisés en 2021, la collectivité passe à 10 281.61 € en 2022.

12- les recettes

Le compte administratif 2022 comporte en recettes un total de crédits réalisés de 1 051 979.80 €, sans excédent ni déficit antérieur reporté.

121- Atténuation de charges et produits des services (chapitre 013 et 70)

- 37 569.44 € réalisés en 2022 pour le chapitre 013. Ces recettes viennent des remboursements de rémunération du personnel placé en arrêt de travail (congés longue durée d'un agent).
- 154 898.72 € réalisés pour le chapitre 70 en 2022 contre 125 394.05 € en 2021. Cela s'explique notamment par l'encaissement des régularisation de charges de personnel 2021 sur l'exercice 2022.

122- Impôts et taxes (chapitre 73)

610 662.60 € réalisés en 2021 contre 556 873.14 € pour 2021. Cette augmentation des recettes est le fait de la hausse des taux d'impositions sur le foncier.

123- Dotations et participations (chapitre 74)

En 2022, le montant de la dotation globale de fonctionnement est en baisse d'environ 2.64% par rapport à l'exercice précédent.

Elle est passée de 222 092.47 € en 2021 à 216 363.32 € en 2022.

124- Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Ce chapitre est stable entre 2021 (20 386.95 €) et 2022 (20 932.86 €).

2- Section d'investissement

21- les dépenses

Le montant des dépenses 2022 s'élève à 357 517.11 € (dont 15 002.58 € d'excédent antérieur reporté).

Les dépenses principales réalisées en investissement ont été :

-
- Les travaux de rénovation extérieure de la salle polyvalente : 40 015.22 €
- La construction d'un local de dépêchage du gibier pour l'ACCA : 25 625.96 €
- La participation versée par la Commune à la SELI pour la création du lotissement de Fôt : 15 000.00 €
- L'achat de mobilier pour la cantine : 9 902.98 €
- De l'acquisition de mobilier et des travaux pour l'école : 9 283.76

Remboursement du capital des emprunts : la réalisation pour 2022 est de 242 407.95 € alors qu'elle était de 73 317.06 € en 2021.

La Commune a contracté deux emprunts en 2020 pour le projet de restaurant scolaire.

Le premier, d'un montant de 185 000 €, est un emprunt à court terme qui comprend deux échéances. Une de 1 200.62 €, payée en 2021 et la seconde de 186 036.00 € réglée en 2022.

Le second, d'un montant de 410 000 €, court sur 20 ans au taux fixe de 1.05 %.

22- les recettes

Le montant des recettes 2022 s'élève à 434 760.33 € (dont 69 940.74 € d'excédent antérieur reporté).

En 2022, la section d'investissement a été principalement financée comme suit :

- 140 114.46 € de subventions, dont : 83 517.83 € de la part du Département ;
56 596.63 € de subvention versée par l'Etat (DETR et DSIL) ;
- 126 242.00 € d'excédent de fonctionnement capitalisé,
- 71 310.97 € de FCTVA.

PEYRILHAC - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : NOTESYNTHCABP22 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 20/02/2023
Objet : Note de synthèse relative au compte administratif 2022 du budget principal

Nature : Documents budgétaires et financiers
Matière : Finances locales - Decisions budgetaires
Date de télétransmission : 24/02/2023 Agent de transmission : Delphine BRETON
Acte : NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2022.pdf
Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711802-20230220-NOTESYNTHCABP22-BF

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/02/2023

